



# XXXIX<sup>ème</sup> TOURNOI D'ISSY LES MOULINEAUX

Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

**Art. 01** Le tournoi national est autorisé sous le numéro 16.LIFB.92/TI.F./002.

**Le tournoi se déroulera au Palais des Sports Robert Charpentier** 4-6 boulevard des Frères Voisins 92130 Issy-les-Moulineaux, sur 15 terrains du vendredi 11 au dimanche 13 novembre 2016.

**Art. 02** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBad, les dispositions particulières de la LIFB, des règlements particuliers sur les forfaits des joueurs après tirage au sort et du règlement ci-après.

**Art. 03** Tout participant doit être en règle avec la FFBad, en possession de sa licence compétition et s'engage à respecter le code de conduite des joueurs.

**Art. 04** Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

**Art. 05** Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

**Art. 06** Ce tournoi propose les séries suivantes : R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10/P11 et P12 (en SH et DH), P10/P11/P12 (en SD, DD et DM), Benjamins, Minimes, Parabad Debout, Parabad Fauteuil.

Les séries P sont également ouvertes aux joueurs « Non Compétiteurs ».

Seuls les tableaux benjamins et minimes sont ouverts aux licenciés FFBAD de ces catégories d'âge ainsi qu'aux poussins. Les joueurs benjamins et minimes qui participeraient aux tableaux par catégories de classement ne pourront pas participer aux tableaux de leur catégorie d'âge.

**Art. 07** Les tableaux ouverts sont les tableaux de simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte pour les séries R4, R5, R6, D7, D9 et P10/P11. Pour la série P12, seuls les tableaux de simple homme et double homme sont ouverts.

Pour les séries benjamins et minimes sont proposés uniquement des tableaux de simple homme et simple dame.

Les tableaux Parabad sont ouverts en Simple et en Double et seront mixtes (hommes et femmes jouant dans le même tableau).

**Art. 08** Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire sur trois tableaux par joueur. Le mode de qualification se fera en poules pour chacun des tableaux, suivi d'un tableau à élimination directe.

Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à six, le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique.

Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper certaines séries en cas d'inscriptions insuffisantes pour ouvrir les tableaux. Dans ce cas, les joueurs concernés seront prévenus avant le tirage au sort.

**Art. 09** Les tableaux Benjamins et Minimes se dérouleront entièrement sur une seule journée. Les tableaux Parabad se dérouleront également sur une seule journée. Les doubles hommes et dames, ainsi que les mixtes se dérouleront respectivement sur une seule journée jusqu'aux finales. Les simples hommes et dames se dérouleront sur une seule journée jusqu'aux quarts de finale mais les demi-finales et finales seront potentiellement reportées au lendemain.

**Art. 10** Le tournoi se déroulera sous le format STANDARD de la LIFB.

La date limite d'inscription est le **mardi 11 octobre 2016**. Les inscriptions seront prises en compte par rapport à leur date d'arrivée. Le nombre d'engagés par tableau est limité. Une liste d'attente sera mise en place pour pallier aux éventuels forfaits signalés.

**Art. 11** Le montant des droits d'engagement est de **13€** pour 1 tableau, de **19€** pour 2 tableaux et de **23€** pour 3 tableaux. Le montant des droits d'engagement est de **10€** pour les séries benjamins et minimes.

Pour chaque inscription, un euro sera reversé à Solibad.

**Art. 12** Les inscriptions se feront uniquement par email à l'adresse [tournoi@imbc92.fr](mailto:tournoi@imbc92.fr). Les règlements se feront impérativement le jour du tournoi au moment du pointage par chèque libellés à l'ordre de l'IMBC92.

Tout joueur qui ne règlera pas le montant de ses droits d'engagement lors du pointage ne sera pas autorisé à jouer.

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si les joueurs concernés ont confirmé leur inscription. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Toute modification et annulation devra être faite par email : [tournoi@imbc92.fr](mailto:tournoi@imbc92.fr).

**Art. 13** Les joueurs classés dans diverses séries joueront dans les tableaux correspondants à leur classement ou dans la série immédiatement supérieure. Les inscriptions seront closes le **mardi 11 octobre 2016**. Le CPPH qui sera pris en compte pour le tirage au sort sera celui publié le **jeudi 13 octobre 2016**. Le Comité d'organisation prendra contact avec les joueurs dont le CPPH aura changé entre l'envoi de leurs inscriptions et celui du 13 octobre les faisant changer de catégorie. Il leur sera demandé s'ils maintiennent leur inscription dans leur nouvelle catégorie ou s'ils se désinscrivent.

**Art. 14** Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur de son choix d'un nouveau partenaire, du maintien de son inscription sous X ou de sa non-participation le plus rapidement possible sous peine d'être retiré du tableau.

**Art. 15** Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le joueur.

**Art. 16** En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des joueurs mineurs, ceux-ci doivent être accompagnés soit par leurs parents ou au moins d'un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant toute la durée de la compétition.

Les juges arbitres pourront interdire l'accès à la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans responsable à la compétition, ou portant une tenue non adéquate à la pratique du badminton selon la circulaire concernant les tenues réglementaires du Règlement Général des Compétitions, ou encore ne connaissant pas les règles du badminton ou ne sachant pas compter les points.

**Art. 17** Les juges arbitres du tournoi sont Alain Bertrand comme JA principal, Christine Machavoine et Gilles Violette comme JA adjoints. Leurs décisions sont sans appel.

Ils pourront interdire l'accès à la compétition aux joueurs portant une tenue non adéquate à la pratique du badminton selon la circulaire concernant les tenues réglementaires du Règlement Général des Compétitions

**Art. 18** Le tirage au sort et l'établissement de l'échéancier indicatif se dérouleront le **samedi 22 octobre**. Après cette date, tout forfait devra être justifié dans les délais auprès de la LIFB et auprès des organisateurs.

**Art. 19** Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

**Art. 20** Les joueurs disposent de 4 minutes à partir du moment de l'appel de leur match pour se rendre sur le terrain, essayer les volants, taper quelques volants et commencer leur match.

**Art. 21** Seuls, auront accès au plateau de jeu, les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres, les arbitres (ou faisant office) ; les coaches, et le personnel médical autorisé par les juges arbitres.

**Art. 22** Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) et des juges de lignes pourront être proposés par le comité d'organisation aux juges arbitres. Cependant, tout joueur pourra faire appel aux juges arbitres, à tout moment, qui désignera, s'il estime nécessaire, un arbitre (ou faisant office).

**Art. 23** Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain, en dehors des temps de pause à 11 points et entre les sets.

**Art. 24** Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes.

**Art. 25** Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable, à l'exception des finales où ils seront fournis par l'organisation. Le volant officiel de la compétition est le *Yonex Aerosensa 30* pour les volants plumes et le *Mavis 500* pour les volants plastiques. Pour les séries P, les volants plastiques sont prioritaires. Les volants officiels seront en vente sur le stand de notre partenaire.

**Art. 26** Tout volant touchant un obstacle sera compté Faute, sauf au service où il sera toujours jugé Let.

**Art. 27** Tout joueur qui quitte le gymnase doit en informer la table de marque ; il le fait d'une manière consciente sachant que dès qu'il a pointé il est considéré comme étant présent.

**Art. 28** Les récompenses seront remises à l'issue des finales pour chaque tableau.

**Art. 29** Le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, officiels d'équipe et officiels techniques seront devrnt être respectés pendant le tournoi.

**Art. 30** Tout participant est susceptible d'être photographié ou filmé pendant toute la durée du tournoi. Ces documents pourront être visibles sur le site Internet du club. Sur demande écrite d'un participant, ils seront retirés du site.

**Art. 31** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre dans le palais des sports durant la compétition.

**Art. 32** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.

**Art. 33** En cas d'interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les prix sont distribués à hauteur du stade atteint. Les inscriptions ne sont pas remboursées.

**Art. 34** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

**Le comité organisateur remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.**

